Corporation du Parc de l'Aboiteau

Procès-verbal

Réunion extraordinaire du 6 janvier 2020

Présents : Serge Léger, président
Carole LeBlanc, vice-présidente
Hector Cormier
Hector Doiron
Eliza LeBlanc
Yvonne LeBlanc
Stéphane Dallaire

Ouverture de la réunion à 18h30 (2 personnes présentes).

2020-01 ***Proposé par Hector Cormier, appuyé par Eliza LeBlanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté***.

ADOPTÉ

Divulgation d'intérêt

Aucun conflit d'intérêt signalé.

Adoption des procès-verbaux

2020-02 ***Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé par Yvonne LeBlanc que le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2019 soit accepté tel que présenté.***

ADOPTÉ

Dossier concernant un compte à recevoir

Stéphane Dallaire informe du compte à recevoir d'un propriétaire qui n'a pas payé son compte depuis 2014. Monsieur Dallaire fait la lecture de la lettre préparée avec l'aide de l'avocat municipal qui serait envoyée au propriétaire si le conseil d'administration adopte une résolution à cet effet.

2020-03 ***CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chalet ayant le NID 70318399 n'a pas payé son compte depuis 2014;***

CONSIDÉRANT QUE la Corporation veut récupérer la somme due;

PAR CONSÉQUENT, je propose que la Corporation du Parc de l'Aboiteau donne jusqu'au 28 février 2020 au propriétaire du chalet de payer son compte au complet sinon de prendre les mesures légales nécessaires dans le but de récupérer la somme due.

PAR CONSÉQUENT, je propose que la Corporation du Parc de l'Aboiteau ne signe pas de nouveau sous-bail aussi longtemps que le compte n'a pas été réglé au complet.

Proposé par Hector Doiron
Appuyé par Hector Cormier

ADOPTÉ

Discussion des conditions rattachées aux propriétaires de chalet

Stéphane Dallaire mentionne que quelques propriétaires de chalet lui a rejoint au courant de la dernière année au sujet de changer la toiture, ajouter un cabanon, peinturer le chalet, etc. Il se demande si le conseil d'administration veut continuer avec l'arrêté A-005-10Z ou bien de l'abolir. Le conseil d'administration veut garder l'arrêté tel quel pour l'instant.

Politique pour les comptes en souffrance

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Parc de l'Aboiteau veut s'assurer que les comptes en souffrance soient dorénavant réglés avant que la somme due soit trop élevée;

PAR CONSÉQUENT, le secrétaire développe une politique pour les comptes en souffrance qui va permettre une meilleure gestion administrative de la Corporation du Parc de l'Aboiteau.

Proposé par Eliza LeBlanc
Appuyé par Yvonne LeBlanc

ADOPTÉ

Proposé par Hector Cormier, appuyé par Carole LeBlanc que la réunion soit ajournée.

Levée de la réunion : 19h03